



USA et Otan restent en Afghanistan

Accords signés sur « la sécurité et la défense »

Par [Manlio Dinucci](#)

Mondialisation.ca, 04 octobre 2014

[ilmanifesto.it](#)

Région : [Asie](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#)

Analyses: [AFGHANISTAN](#)

L'accord USA-Afghanistan voulu par Washington, gelé pendant presque une année par le refus du président Karzai d'y souscrire, a été signé en grande pompe à Kabul le 30 septembre, le jour suivant l'investiture du nouveau président Ashraf Ghani. L'« Accord de coopération sur la sécurité et la défense » -comprenant, en plus d'une préface et d'une annexe, 26 articles subdivisés en 116 points- contient tout ce que Washington voulait obtenir.

Sur la base de cet accord, qui restera en vigueur de 2015 à 2024 et au-delà, les Etats-Unis pourront maintenir en Afghanistan, après la fin formelle de la « mission de combat » le 31 décembre 2014, environ 10mille militaires avec la mission officielle de conseiller (lire commander), entraîner, équiper et soutenir les « forces de sécurité » nationales. Une grande partie du contingent étasunien sera composée de forces pour les opérations spéciales, qui effectueront des « missions de contre-terrorisme » en territoire afghan. Même si cela n'est pas spécifié, on utilisera à cet effet des drones armés, hélicoptères et chasseurs-bombardiers qui partiront de bases terrestres et de porte-avions déployés dans des zones limitrophes.



Les forces spéciales étasuniennes se trouvent de fait autorisées à faire irruption dans les maisons afghanes (point contesté par Karzai), même si formellement l'accord engage les USA à avoir « un plein respect de la sauvegarde et de la sécurité des Afghans y compris dans leurs maisons ». Les militaires USA restent de fait soustraits aux lois afghanes, puisque à l'article 13 l'Afghanistan consent à ce que « les Etats-Unis aient le droit exclusif d'exercer

la juridiction » sur leurs propres militaires qui « commettent tout délit criminel ou civil » en Afghanistan.

L'accord établit (à l'article 7) que « l'Afghanistan autorise les Etats-Unis à utiliser des installations et des aires choisies de commun accord et d'exercer tous les droits nécessaires à leur usage opérationnel et à leur contrôle, y compris le droit d'entreprendre de nouveaux travaux de construction ». En d'autres termes, l'accord autorise les Etats-Unis à conserver et potentialiser des bases militaires en Afghanistan. Même si on ne spécifie pas dans l'article 7 ce qu'ils sont, on liste dans l'annexe, en tant que « points officiels d'embarquement ou débarquement » des forces étasuniennes, 7 bases aériennes (Bagram, Kabul, Kandahar, Shendand, Herat, Mazar-e-Sharif, Shorab) et 5 terrestres (Toorkham, Spinboldak, Toorghundi, Hairatan, Sherkhan Bandar). En outre l'Afghanistan autorise les Etats-Unis à « positionner des équipements, approvisionnements et matériels militaires dans ces installations et aires et dans d'autres choisies d'un commun accord ». En d'autres termes, les armements et équipements nécessaires pour une guerre régionale à grande échelle, comme pourrait l'être celle contre l'Iran. En échange, le gouvernement afghan recevra des USA et autres « donateurs » (dont l'Italie) une consistante aide économique, quantifiée à 4 milliards de dollars annuels, qui comme la précédente finira en grande partie dans les poches de la caste dominante, enrichie avec les milliards de l'Otan, les dessous de table et le trafic de drogue.

Immédiatement après celui entre les USA et l'Afghanistan, a été signé l'«Accord entre Otan et Afghanistan sur les statut des forces », analogue au premier. Il permet de conserver en Afghanistan, en plus des militaires étasuniens, 4-5mille militaires, en majorité britanniques, allemands, italiens et turcs. Ainsi l'Italie, en continuant à dépenser des millions d'euros soustraits à nos citoyens, restera en Afghanistan, où notre aéronautique continuera à opérer avec des avions de transport C-130 J et de guerre électronique EC-27 de la 46^{ème} Brigade aérienne de Pise et avec des vélivoles à pilotage éloigné Predator du 32^{ème} Escadron d'Amendola ; où continueront à opérer encore plus qu'avant les forces spéciales, aujourd'hui potentialisées par la naissance du commandement unifié à Pise.

La guerre continuera ainsi en forme « couverte », en provoquant d'autres victimes en Afghanistan qui -situé au carrefour entre Asie centrale et méridionale, occidentale et orientale- constitue une aire encore plus importante maintenant que la stratégie USA/Otan est en train d'aller à une nouvelle confrontation avec la Russie et, en fond, avec la Chine.

Manlio Dinucci

Géographe et journaliste

Edition de samedi 4 octobre de *il manifesto*

<http://ilmanifesto.info/usa-e-nato-restano-in-afghanistan/>

Traduit de l'italien par Marie-Ange Patrizio

La source originale de cet article est ilmanifesto.it
Copyright © [Manlio Dinucci](http://ilmanifesto.it), ilmanifesto.it, 2014

Articles Par : [Manlio Dinucci](#)

A propos :

Manlio Dinucci est géographe et journaliste. Il a une chronique hebdomadaire "L'art de la guerre" au quotidien italien il manifesto. Parmi ses derniers livres: Geocommunity (en trois tomes) Ed. Zanichelli 2013; Geolaboratorio, Ed. Zanichelli 2014; Se dici guerra..., Ed. Kappa Vu 2014.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca